



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 75033

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les menaces qui pèsent sur l'organisation de séjours et voyages linguistiques dans le cadre des activités scolaires facultatives des collèges. Il est clair que, pour des jeunes âgés de 11 à 15 ans, la présence d'accompagnateurs adultes à l'étranger est indispensable. Il faut ajouter que, dans un souci pédagogique évident, ces accompagnateurs devraient être trouvés de préférence parmi les professeurs enseignant la discipline linguistique concernée. Ajoutons que, d'une certaine manière, les séjours dans un pays de la langue qu'ils enseignent constituent pour ces professeurs une occasion très utile de tenir à jour un certain nombre de leurs connaissances ou informations, et participent ainsi d'une démarche globale de formation permanente. Aussi, ne peut-on que s'inquiéter d'une certaine doctrine administrative qui semblerait devoir remettre en cause la gratuité des séjours linguistiques pour ces accompagnateurs, au titre d'arguties économiques ou réglementaires selon lesquelles la gratuité du séjour représenterait un surcoût pour les élèves par rapport au prix « normal » de la prestation. C'est l'existence même de séjours linguistiques pour les collégiens qui est en cause et elle souhaiterait connaître ses intentions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75033

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1845